E.F.A A.R. Saint-Ghislain
Ecole fondamentale annexée à l'Athénée Royal de Saint-Ghislain
20, Avenue de l'Enseignement ● 7330 Saint-Ghislain
065/45.05.72

Saint-Ghislain, le 23 septembre 2025

Objet : Liste prévisionnelle des sorties scolaires 2025-2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet pédagogique de l'Athénée Royal de Saint-Ghislain – Section fondamentale, différentes sorties pédagogiques sont programmées au cours de l'année scolaire 2025-2026. Ces sorties, en lien direct avec les apprentissages, font partie intégrante du programme scolaire et sont donc **obligatoires** pour tous les élèves.

Conformément à la **législation en vigueur sur la gratuité dans l'enseignement obligatoire**, et plus particulièrement à la **circulaire 7135 du 20 juin 2018**, seules les activités pédagogiques qui dépassent les activités scolaires ordinaires peuvent être soumises à une participation financière des parents. Les sorties que nous organisons respectent ces règles : elles sont autorisées car elles relèvent du cadre pédagogique et sont donc justifiées.

Nous vous transmettons en annexe un **tableau récapitulatif** des sorties prévues pour chaque classe, avec :

- Une estimation du **moment dans l'année** (mois),
- Une **brève description** de l'activité,
- Et le **coût approximatif** par élève.

Ce document a pour but de vous permettre d'anticiper financièrement ces dépenses.

Modalités pratiques

Avant chaque sortie, un **document de rappel** vous sera transmis. Il reprendra les informations pratiques (date, lieu, activité, coût exact, etc.) ainsi que les modalités de paiement.

Nous attirons votre attention sur les **règles suivantes** :

- Le **paiement devra impérativement être effectué sur le nouveau numéro de compte** de l'école, mentionné sur le document.
- Il est **indispensable d'utiliser la communication structurée correcte**, propre à chaque sortie.
- Le **paiement devra être effectué minimum trois jours ouvrables avant la date de la sortie**, afin que nous puissions organiser celle-ci dans les meilleures conditions.
- L'école **ne peut pas avancer les frais** pour l'ensemble des élèves.

En cas de **difficulté financière**, nous vous invitons à **prendre contact avec l'une des deux directions** au moins **cinq jours ouvrables avant la sortie concernée**, afin de chercher ensemble une solution dans le respect des besoins de chacun.

Notre volonté est de permettre à **tous les élèves** de vivre pleinement ces moments éducatifs importants, tout en respectant le cadre légal et les réalités de chacun.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Avec nos salutations distinguées,

Les Directrices

Gaëlle LUC – Céline VILAIN
Athénée Royal de Saint-Ghislain – Section fondamentale